

**INVITATION À SOUMETTRE UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT  
CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ DE LOCAUX À LOUER  
DANS LA VILLE DE MONCTON/DIEPPE (NOUVEAU-BRUNSWICK)  
NUMÉRO DE DOSSIER : 81002481**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) invite toutes les parties intéressées à lui transmettre des renseignements concernant une éventuelle location de locaux respectant les critères suivants :

**Section A – Éléments du bail**

- Un bail d'une durée d'environ quinze (15) ans, commençant le ou vers le 1<sup>er</sup> février 2025, assorti d'une option de prolongation du bail de cinq (5) ans;
  - Environ 397,9 mètres carrés utilisables (m<sup>2</sup>u) de locaux à bureaux contigus et six (6) places de stationnement réservées aux véhicules du parc automobile du gouvernement de façon continue dans le cas où aucun stationnement commercial n'est disponible dans un rayon de 500 mètres du bâtiment contenant les locaux proposés (distance mesurée par les trottoirs et les passages pour piétons existants). Le stationnement est une exigence opérationnelle;
  - Les bâtiments dans des zones inondables ne seront pas pris en considération;
  - Environ 152 mètres carrés utilisables d'espace extérieur sont également nécessaires. En plus de l'espace extérieur requis pour l'enceinte. Un rayon de braquage de 20 mètres (40 mètres de diamètre) est nécessaire pour les véhicules devant l'enceinte;
  - Le rayon de braquage est à l'usage exclusif du locataire et n'est pas destiné au stationnement de véhicules ou à l'entreposage de matériel par une personne autre que le locataire;
  - Les locaux proposés doivent être disponibles environ dix-huit (18) semaines avant la date d'entrée en vigueur du bail indiquée ci-dessus de manière à ce qu'ils puissent être aménagés en vue de leur occupation;
  - Les locaux proposés peuvent être situés dans des immeubles existants ou des immeubles à construire, et devraient respecter ou pouvoir respecter les critères suivants :
    1. Les locaux proposés devraient se trouver dans un immeuble à bureaux ou un immeuble commercial; les immeubles de type industriel ou incluant des espaces industriels ne seront pas pris en considération;
    2. Les caractéristiques matérielles des terrains et de l'immeuble ainsi que l'espace et le milieu qui les entourent, y compris l'utilisation des terrains voisins, devraient être compatibles avec l'utilisation que TPSGC et/ou le locataire prévu compte faire des lieux;

3. TPSGC pourrait ne pas prendre en considération les locaux ou les immeubles dont la configuration ne lui convient pas, qui sont situés à proximité de lieux utilisés à des fins incompatibles, qui ne satisfont pas à ses exigences ou à celles du futur occupant en matière de sécurité ou dont le zonage actuel n'est pas adéquat.
4. Les locaux proposés doivent se trouver dans la ville de **Saint John (Nouveau-Brunswick)** et à l'intérieur des limites géographiques suivantes (les limites incluent les emplacements situés d'un côté ou de l'autre des routes) :
  - Au départ du 189, rue Prince William, prenez la direction nord vers la rue Duke, tournez à gauche sur la rue Duke et continuez jusqu'à la rue Water.
  - Tournez à gauche sur la rue Water et continuez jusqu'à ce qu'elle devienne Lower Cove Loop. Restez sur Lower Cove Loop jusqu'à l'intersection de la rue Charlotte. Tournez à droite sur la rue Charlotte et dirigez-vous vers le sud en direction de la rue Vulcan. Une fois rendu à la rue Vulcan, tournez à gauche et dirigez-vous vers l'est jusqu'à la rue Sydney. Tournez à gauche sur la rue Sydney, en direction nord jusqu'à l'avenue Broadview.
  - Tournez à droite sur l'avenue Broadview et continuez jusqu'à l'intersection de la rue Wentworth. Tournez à gauche sur Wentworth et dirigez-vous vers le nord jusqu'à la rue Broad.
  - À la rue Broad, tournez à droite et dirigez-vous vers l'est jusqu'à ce que la rue Broad devienne la rue Crown.
  - Suivez la rue Crown jusqu'à l'intersection de la chaussée Courtenay Bay. Tournez à droite sur la chaussée Courtenay Bay et dirigez-vous vers l'est jusqu'à ce que vous atteigniez la promenade Bayside.
  - À la promenade Bayside, tournez à droite et dirigez-vous vers le sud-est sur le chemin Red Head jusqu'à l'intersection de Canaport et de la promenade Bayside, tournez à gauche sur la promenade Bayside et dirigez-vous vers le nord jusqu'à l'intersection de la promenade Bayside et de l'avenue Grandview. Continuez vers l'est sur l'avenue Grandview jusqu'à ce qu'elle devienne le chemin Latimore Lake.
  - Suivez le chemin Latimore jusqu'à l'avenue Elderserly. Dirigez-vous en direction nord sur l'avenue Elderserly jusqu'au chemin Loch Lomond. Tournez à droite sur le chemin Loch Lomond en direction est vers l'aéroport de Saint John.
  - Restez sur le chemin Loch Lomond jusqu'à la route 111 (chemin St. Martins). Suivez le chemin St. Martins en traversant la route MacKay jusqu'à l'intersection de la promenade Campbell. Suivez la promenade Campbell jusqu'à l'avenue Grove et tournez à droite sur l'avenue Grove.
  - Depuis l'avenue Grove, tournez à gauche sur le chemin Hampton.
  - Dirigez-vous vers le sud sur le chemin Hampton, en tournant à gauche lorsqu'il devient le chemin Rothesay. Restez sur le chemin Rothesay en direction du centre-ville de

Saint John via le chemin Rothesay.

- Sortez du chemin Rothesay en tournant à droite sur le chemin Ashburn et dirigez-vous vers le sud en direction du chemin Foster Thurston. Tournez à droite sur le chemin Foster Thurston. Restez sur le chemin Foster Thurston jusqu'au chemin Sandy Point. Tournez à droite sur le chemin Sandy Point Ouest vers la promenade Kennebecasis.
- Tournez à gauche sur la promenade Kennebecasis en direction sud-ouest. Restez sur la promenade Kennebecasis jusqu'à l'avenue Millidge. Tournez à gauche sur l'avenue Millidge, dirigez-vous vers le sud jusqu'à l'intersection de l'avenue University et l'avenue Woodward. Tournez à droite sur l'avenue Woodward en direction de l'ouest. Depuis l'avenue Woodward, tournez à gauche sur le chemin Boars Head. Restez sur le chemin Boars Head jusqu'à ce que vous reveniez sur l'avenue Millidge. Tournez à droite sur l'avenue Millidge, restez sur l'avenue Millidge et gardez la droite à la fourche, jusqu'au chemin Spar Cove. Depuis le chemin Spar Cove, continuez jusqu'à ce qu'il devienne la rue Bridge. Suivez la rue Bridge et tournez à gauche sur la rue principale.
- Depuis la rue Main, tournez à droite sur l'avenue Douglas. Restez sur l'avenue Douglas jusqu'à ce qu'elle rejoigne la route 100, restez à droite et continuez jusqu'à la rue Main Ouest. Suivez la rue principale Ouest jusqu'à ce qu'elle devienne le chemin Manawagonish. Restez sur le chemin Manawagonish jusqu'au 1655, chemin Manawagonish.
- À partir du 1655, chemin Manawagonish, revenez vers la route 100 en direction de Saint John Ouest.
- Le chemin Manawagonish deviendra ensuite le boulevard Fairville et suivez le boulevard Fairville jusqu'à ce que vous atteigniez les rues Catherwood/Bleury. Restez sur la rue Bleury jusqu'au chemin Sand Cove. Tournez à gauche sur le chemin Sand Cove jusqu'à la rue Argyle. Tournez à gauche sur le chemin Sand Cove jusqu'à la rue Argyle. Tournez à droite sur la rue Argyle et continuez tout droit jusqu'à la promenade Fundy. Tournez à droite sur la promenade Fundy.
- Depuis la promenade Fundy, tournez à droite sur la rue Centre. Suivez la rue Centre et tournez à gauche sur la rue Pleasant. Depuis la rue Pleasant, tournez à gauche sur la rue Sea. Suivez la rue Sea jusqu'à l'avenue Beaconsfield. Tournez à droite sur l'avenue Beaconsfield. Depuis l'avenue Beaconsfield, tournez à droite sur le chemin Woodville qui devient la rue Lowell.
- Suivez la rue Lowell jusqu'à City Line. Depuis City Line, tournez à droite sur la rue Clarence, puis à gauche sur la rue Lancaster. En continuant sur la rue Lancaster, tournez à droite sur la rue James Ouest. Suivez la rue James Ouest jusqu'à la rue Albert.
- À la rue Albert, tournez à droite sur la rue Queen Ouest. Continuez sur la rue Queen Ouest jusqu'à la place Market. Suivez la place Market et rejoignez la route 1 du Nouveau-Brunswick en traversant le pont Harbour en direction du centre-ville de Saint John. Sortez de la route 1 du Nouveau-Brunswick sur la route 100 jusqu'à la

rue Water.

5. Les locaux proposés doivent, à la date ou avant la date d'entrée en vigueur du bail, satisfaire à toutes les exigences indiquées dans le document concernant les *normes relatives aux lieux loués* de TPSGC; vous pouvez en obtenir un exemplaire auprès de la personne-ressource mentionnée à la section F.

Remarque : TPSGC pourrait vouloir, suite à un préavis raisonnable, faire une visite ou une inspection des lieux proposés, et une évaluation des menaces et des risques pourrait être nécessaire afin d'évaluer les menaces potentielles à la sécurité des lieux proposés et du public.

### **Section B – Réponses**

Les parties intéressées sont invitées à soumettre leur réponse à la présente déclaration d'intérêt par écrit à l'adresse suivante :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
À l'attention de : Matt MacDonald, agent de location principal  
1045, rue Main, 4<sup>e</sup> étage – Biens immobiliers  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1H1

ou encore par courriel à l'adresse de la personne-ressource indiquée à la section F. Veuillez indiquer le numéro de dossier **81002481** sur toute correspondance.

### **Section C – Date limite**

Puisque ceci pourrait être la seule invitation à soumettre une déclaration d'intérêt pour ce projet potentiel de bail, les propriétaires ou leurs agents sont invités à répondre au plus tard le **jeudi le 31 août 2023**. Toute réponse reçue après cette date limite pourrait ne pas être prise en considération.

### **Section D – Renseignements fournis par les parties intéressées ou les agents des parties intéressées**

Les renseignements fournis par les parties intéressées ou les agents des parties devraient inclure le numéro de dossier, l'emplacement et l'adresse municipale de l'immeuble, le zonage actuel, l'endroit précis où sont situés les locaux dans l'immeuble, la superficie mesurée des locaux, les dessins architecturaux désignant l'espace proposé incluant les toilettes, les sorties et autres éléments de design, et le type de places de stationnement (privé ou public). Ils devraient aussi comprendre les données requises sur les locaux proposés de façon à respecter les critères indiqués à la section A, ci-dessus. Toute réponse à la présente déclaration d'intérêt présentée à TPSGC par des agents doit être accompagnée d'une lettre d'autorisation des propriétaires du bien immobilier.

## **Section E – Exigence de sécurité**

Si cette déclaration d'intérêt donne lieu à un futur processus d'appel d'offres, les propriétaires des locaux proposés devront posséder une attestation de sécurité valide de niveau « Fiabilité » approuvée et délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) de TPSGC avant l'attribution du bail des améliorations locatives. On invite toutes les parties intéressées par ce projet potentiel de location à obtenir à l'avance cette autorisation de sécurité. Pour obtenir des renseignements sur le processus d'enquête de sécurité, veuillez consulter le site Web du PSC de TPSGC, à l'adresse <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca>. Pour amorcer le processus, veuillez communiquer avec la personne-ressource dont les coordonnées figurent à la section F.

## **Section F – Renseignements supplémentaires**

Pour plus d'information, veuillez contacter Matt MacDonald, agent de location principal, par téléphone, au 506-378-9189, ou par courriel, à l'adresse suivante : [Matthew.MacDonald@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:Matthew.MacDonald@pwgsc-tpsgc.gc.ca).

## **Section G – Liste des locaux disponibles**

Cette déclaration d'intérêt est publiée afin d'inviter les parties intéressées à démontrer leur intérêt à satisfaire les besoins décrits dans cette annonce. Cette information pourrait être incluse dans une liste des locaux disponibles et utilisée lors de besoins potentiels futurs.

## **Section H – Il ne s'agit pas d'une demande de soumissions**

Il est à noter que ceci n'est pas un appel d'offres, ni une demande de propositions, mais une recherche de la disponibilité de locaux à louer. TPSGC n'invitera pas nécessairement à soumettre des offres, ou ne louera pas nécessairement des locaux, et pourrait ne pas publier d'autres annonces afférentes à cette demande. Les renseignements fournis suite à cette déclaration d'intérêt pourraient être inclus dans une liste de locaux disponibles, et TPSGC pourrait lancer une invitation à soumissionner pour d'autres besoins de location selon cette information ou selon toute autre information qui pourrait venir à son attention avant l'émission d'un appel d'offres. Il pourrait également lancer un appel d'offres public. TPSGC se réserve le droit de procéder à une invitation à soumettre des offres de location et à inviter seulement les parties qu'il considère comme satisfaisant le mieux aux exigences précises liées aux opérations, à la sécurité et à la sûreté du public.